

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**Mardi 23 juin 2026 – Convocation 14 juin 2026**

**Ordre du jour :**

Adoption du Compte-rendu du 29 avril 2026.

***1/ Institution et vie politique***

- *Modification de l'article 8 des statuts du SIVOS : composition du bureau,*
- *Désignation des membres de la commission d'appel d'offres,*

***2/ Informations et Questions diverses***

\* \* \*

**Etaient présents :**

***Commune de Villethierry***

Corine PASQUIER, Eric GRIVAUD, Aurore MARTIN et Catherine POTHERAT

***Commune de Lixy***

Estelle ROGER, Annie ROGER et Sandra ECKMANN

***Commune de Brannay,***

David ROUSSEL, Marylène BOULLÉ, Maëlle POSTAIRE et Dominique JEULIN

***Commune de Dollot***

Monsieur Jean-Loup COUTURIER et Mégane BOUCHENY

***Commune de Vallery***

Jean-François CH ABOLLE, Philippe CLATOT et Annie AMBERMONT

**Etaient absents :**

Monsieur P. CLATOT a été élu secrétaire de séance

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2026

**1/ Institution et vie politique**

**Délibération 2026/26 – classification**

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**scrutin secret**

Le conseil syndical sur proposition des communes a élu à bulletin secret et à l'unanimité les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

**Membres Titulaires**

Brannay

Dollot

Lixy

Vallery

Villethierry

David ROUSSEL

Jean-Loup COUTURIER

Etienne SEGUELAS

Annie AMBERMONT

Françoise BOUILLOT

## Membres suppléants

Brannay	Maëlle POSTAIRE
Dollot	Mégane BOUCHENY
Lixy	Estelle ROGER
Vallery	Jean-François CHABOLLE
Villethierry	Aurore MARTIN

## Délibération 2026/27 - classification 5.3

### MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS DU SIVOS NEG

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner clairement la composition des membres du bureau du SIVOS. Pour se faire il est nécessaire de modifier l'article 8 des statuts du SIVOS du Nord-Est Gâtinais comme écrit ci-dessous.

#### Article 8 ancien

*« le Syndicat est administré par un comité composé de délégués des conseils municipaux des communes adhérentes à raison de :*

*Brannay 4 délégués, Dollot : 2 délégués, Lixy : 3 délégués, Vallery : 4 délégués et Villethierry : 5 délégués Ces derniers auront la faculté de nommer des délégués suppléants en nombre égal qui pourront siéger en cas d'empêchement des titulaires.*

*Le Comité élit en son sein un bureau composé de six personnes (un représentant par commune) dont un Président, deux vice-présidents et d'un membre. »*

#### Article 8 modifié (nouveau)

*« le Syndicat est administré par un comité composé de délégués des conseils municipaux des communes adhérentes à raison de :*

*Brannay 4 délégués, Dollot : 2 délégués, Lixy : 3 délégués, Vallery : 4 délégués et Villethierry : 5 délégués Ces derniers auront la faculté de nommer des délégués suppléants en nombre égal qui pourront siéger en cas d'empêchement des titulaires.*

*Le Comité élit en son sein un bureau composé de 10 personnes (2 représentants de chaque commune) dont un président, quatre vice-présidents et cinq membres. »*

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- **MODIFIE** l'article 8 des statuts du SIVOS NEG comme écrit ci-dessus
- **CHARGE** le Président de consulter les cinq conseils municipaux concernés pour approbation de la nouvelle rédaction de l'article 8 des statuts du SIVOS NEG. Les cinq communes disposent de trois mois pour délibérer sur ces modifications statutaires envisagées.

## Information du Président

### Groupe scolaire

Le Président fait un compte-rendu de l'entrevue qu'il a eu avec Monsieur le Préfet le 28 mai dernier. Le Président informe les élus que malheureusement les subventions DETR et DSIL attendues à hauteur de 1.1 million d'euros, ne nous seront finalement pas attribuées. C'est une décision qui va à l'encontre de tous les avis émis par les services partenaires du SIVOS qui soutiennent le projet. Il rappelle également que le SIVOS a dépensé 650 000 € en frais d'étude qui seront perdus en cas de non réalisation du projet.

Il informe également l'assemblée délibérante qu'il a transmis un courrier au Préfet de l'Yonne, au DASEN, au Ministre de l'éducation Nationale, au Ministre des collectivités territoriales et bien évidemment à notre architecte, Julien BOIDOT, pour faire part de son incompréhension et de son mécontentement.

Suite à une dernière réunion, à laquelle participait Madame la sous-préfète, il a été confirmé que le SIVOS pourra déposer à nouveau un dossier DETR/DSIL l'année prochaine. Le projet n'est pas donc pas annulé pour le moment mais suspendu pour un an.

#### Voyage scolaire

Madame POIRRIER, directrice de l'ESI, remercie chaleureusement le SIVOS pour son soutien financier, que ce soit pour les crédits scolaires, pour l'aide aux frais de transports et pour la subvention (transports) de 8000 € alloués pour la classe découverte en Normandie du mois de mai dernier.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

**Le secrétaire de séance,  
Philippe CLATOT**



**Le Président,  
Philippe CLATOT**



